
Historique de la pétition tram

Octobre 1998, plus d'une centaine de Wattmen signent une pétition demandant à nos autorités de faire respecter l'interdiction de circuler aux cyclistes et autres deux roues sur nos «sites propres».

5 novembre 1998, les mandataires déposent cette pétition au Grand Conseil

15 décembre 1998, nous demandons une entrevue à la direction des TPG et proposons trois sujets comme base de discussion :

- De disposer des statistiques des accidents entre cyclistes et trams des deux dernières années.
- De la possibilité d'installer une caméra vidéo dans la cabine d'un tram.
- De la possibilité d'initier quelques membres de la commission des pétitions d'alors, à la conduite d'un tram.

21 janvier 1999, nous sommes reçus par la direction des TPG. Nous développons longuement les buts de notre action et nous exposons les trois points susmentionnés. La direction juge nos propositions excellentes et nous assure de son soutien. De plus, elle apporte son soutien logistique à la réalisation des deux derniers points.

25 janvier 1999, audition de la commission des pétitions, nous évoquons en détail le problème de cohabitation entre les cyclistes et nous dans nos «sites propres». Nous insistons sur l'objectif de notre action : le respect de la loi fédérale sur les chemins de fer urbain, à savoir interdiction totale de circuler dans les «sites propres» des tramways.

2000, le rapport de la commission des pétitions est renvoyé au Conseil d'Etat. En décembre l'Union des Wattmen interpelle le Conseil d'Etat pour savoir où il en est dans ses réflexions.

Avril 2001, à l'initiative du secrétaire du Département de Justice, Police et Transports, un groupe de travail composé de : la gendarmerie, l'Office des transports et de la Circulation, Agents de Sécurité Municipal, L'aspic, les TPG et l'Union de Wattmen et créé. Lors de ces diverses rencontres, ce groupe de travail a étudié un certain nombre de pistes pour informer la population en générale, les utilisateurs